



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 15 :

CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE
PARCELLE COMMUNALE (AC 556)
AU CONSEIL GENERAL DE LA
GIRONDE POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE MDSI - 17 BIS RUE GEORGES
LAFONT

Séance ordinaire du 4 Février 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAIVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

DOSSIER N° 15 : CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE COMMUNALE (AC 556) AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MDSI – 17 BIS RUE GEORGES LAFONT

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

En vue de rénover son parc immobilier des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) et de disposer d'équipements adaptés aux problèmes sociaux et de santé que connaît la population girondine, le département de la Gironde a obtenu un permis de construire le 20 septembre 2011 pour la démolition d'une bibliothèque et la réalisation d'une MDSI sur une parcelle communale 17 bis rue Georges Lafont au Bouscat. Les travaux sont actuellement en cours.

Une convention a été signée le 14 septembre 2010 entre la ville et le département prévoyant notamment l'apport gratuit par la commune de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de cette future MDSI. La valeur de cette emprise a été estimée par le service France Domaines le 13 décembre 2013 au prix de 600 000 €.

Ainsi, vu l'intérêt public que représente cet équipement sur le territoire, la commune envisage de céder gratuitement au Conseil Général la parcelle AC 556, détachée de la parcelle communale initiale AC 550 (devenue AC 555 pour 5 743 m²), d'une superficie de 1 014 m², située 17 bis rue Georges Lafont.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 mars 2010 autorisant le maire à signer une convention avec le Conseil Général pour la réalisation d'études et le dépôt d'un permis de construire pour la construction d'une MDSI sur la parcelle communale rue Georges Lafont,

VU la convention du 14 septembre 2010 signée entre la ville du Bouscat et le Département,

VU l'estimation du service des domaines en date du 13 décembre 2013,

VU le document d'arpentage en date du 15 octobre 2013 détachant de la parcelle communale AC 550, la parcelle AC 556 d'une superficie de 1 014 m² à céder au Conseil Général,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Autorise la cession à titre gratuit de la parcelle AC 556, d'une superficie de 1014 m² au profit du Conseil Général,

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte administratif de cession et tout document utile à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET